

Référence de votre abonnement



Flasher pour accéder à votre agence en ligne

Adresse desservie :

Votre n° de contrat :

Facture n°

Votre numéro de client :

Votre adresse Email :

Pour nous contacter

Par internet :

www.eau.veolia.fr

Par téléphone :

lundi au vendredi de 8h-19h, samedi 9h-12h

• Pour vos demandes : [09 69 32 34 58](tel:0969323458)

(appel non surtaxé)

urgence 24h/24

Pour assurer un service de qualité, vos appels téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrés.

Par courrier :

Votre service Consommateurs Veolia Eau

TSA 50119

37911 Tours Cedex 9

EXEMPLE de facture sur le territoire

FR

Votre facture simplifiée

Montant à régler :

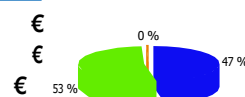
comprenant :

- Potabilisation et distribution de l'eau
- Collecte et dépollution des eaux usées
- Organismes publics

(Voir détail au verso)

€ TTC

A payer au plus tard le 18/07/2025



Votre consommation

Consommation facturée :

soit 1 000 litres d'eau

120 m³

Période d'abonnement

juillet 2025 à décembre 2025

Période de consommation

janvier à juin 2025

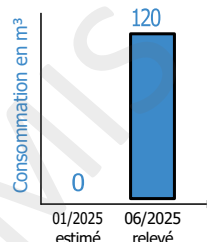
Prix TTC au litre : €/litre

(hors abonnement)

Prochain relevé : mai 2026

Prochaine facture : janvier 2026

Historique des volumes facturés :



ACCUEIL CONSOMMATEUR DU SERVICE DE L'EAU :

Espace culturel Paul Orssaud

21110

Genlis

Tous les mardis à partir du 15/04/2025

de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

SERVICE ASSAINISSEMENT : Société SUEZ



Service client du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h

[0977 408 408](tel:0977408408)

APPEL NON SURTAXÉ



urgence 24h/24

[0977 401 126](tel:0977401126)

APPEL NON SURTAXÉ



SUEZ Eau France - service client

TSA 50001

36400 LA CHATRE

Cette facture correspond à :

- L'abonnement au service pour les 6 prochains mois
- La consommation constatée depuis le 01/01/2025

Montant : €

TIPSEPA

Date et lieu

Signature

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez VEOLIA EAU - CIE GENERALE DES EAUX à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de VEOLIA EAU - CIE GENERALE DES EAUX. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA. ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

CENTRE DE TRAITEMENT DES PAIEMENTS

TSA 30039

41974 BLOIS CEDEX 9

Flasher pour payer par e-tip ou carte bancaire



Ancien relevé = dernier relevé OU dernière estimation fait(e) par le délégataire précédent

Votre n° de contrat : [] D

Facture n° []

Informations techniques

N° compteur	Diamètre compteur	Ancien relevé	Nouveau relevé	Déterminé par	Date du relevé	Consommation par compteur	Volume consommé	Volume facturé
[]	015 mm	533	653	Relevé	17/06/2025	120 m³	120 m³	120 m³

Nouveau relevé = dernier relevé OU dernière estimation fait(e) par VEOLIA
Ici = "Relevé" = un agent a pu accéder au compteur pour la relève réelle

Volume constaté entre les deux relevés
Soit ici la consommation entre le 01/01 et le 17/06/2025

Votre facture détaillée

	Quantité ou Volume (m³)	Prix unitaire (€ HT)	Montant Abonnement (€ HT)	Montant Consommation (€ HT)	Taux de TVA (%)	Total général (€ TTC)
■ Potabilisation et distribution de l'eau EAU POTABLE						
Abonnement (part distributeur) VEOLIA	1	15,0000	15,00		5,50	
Abonnement (part collectivité) SINOTIV'EAU	1	Abonnement délibéré secteur			5,50	
Consommation (part distributeur) VEOLIA	120	1,2250		147,00	5,50	
Consommation (part collectivité) SINOTIV'EAU	120	Part variable délibérée secteur			5,50	
Sous-total H.T : potabilisation et distribution de l'eau						
■ Collecte et dépollution des eaux usées ASSAINISSEMENT						
Abonnement (part collectivité) SINOTIV'EAU	1	Abonnement délibéré secteur			10,00	
Abonnement (part SUEZ) SUEZ	1	17,5000	17,50		10,00	
Consommation (part collectivité) SINOTIV'EAU	120	Part variable délibérée secteur			10,00	
Consommation (part SUEZ) SUEZ	120	1,2700		152,40	10,00	
Sous-total H.T : collecte et dépollution des eaux usées						
■ Organismes publics						
Consommation eau potable (Agence de l'eau : AE)	120	0,4300		51,60	5,50	
Prélèvement sur la ressource en eau (AE)	120	0,1217		14,60	5,50	
Performance réseaux eau potable (AE)	120	0,0100		1,20	5,50	
Performance systèmes assainissement collectif (AE)	120	0,0100		1,20	10,00	
Sous-total H.T : organismes publics						
Sous-total général : € HT						
Total TVA : €						
Montant HT € TVA (5,50 %) : €						
Montant HT : € TVA (10,00 %) : €						
SITUATION DE VOTRE COMPTE						
Solde antérieur						
Montant à régler :						€

Répartition par bénéficiaire



Précisions : la part collectivité comprend une part reversée à l'agence de l'eau, la part Tiers comprend la part SUEZ

Information disponible minimum de 12 €, disponible sur notre site internet, et toute entreprise ou établissement débiteur devra également s'acquitter d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ (L.441-10 et D.441-5 du code du commerce ou A9 A19 du décret 2013-269. Justification d'exemption de frais de rejet de paiement en cas de tarif social, dossier FSL ou aide du CCAS dans les 12 derniers mois, à fournir sous 15 jours. Nous traitons vos données conformément à la réglementation en vigueur sur les données à caractère personnel. Notre politique de confidentialité est disponible sur simple demande aux coordonnées au recto.

EXPLICATIONS

Abonnement :

Part fixe servant à financer tous les frais fixes du service
Il est indépendant du nombre de m3 consommés
Payé en avance pour les 6 mois à venir

Consommation :

Part variable selon le nombre de m3 consommés
Elle n'est jamais payée en avance, ici on facture bien la consommation de janvier à juin 2025 en juillet 2025

Organismes publics : Taxes de l'Agence de l'eau, elles sont basées sur le nombre de m3 consommés

TVA : Taux de 5,5% sur l'eau potable et 10% sur l'assainissement